

un autre emploi. Ce n'est pas tout. Les articles canadiens seront remplacés par des lots de marchandises américaines sacrifiées et des articles européens de pauvre fabrication. En somme, la situation est devenue sérieuse pour le manufacturier canadien.

Les faits de la cause sont actuellement passablement connus. L'industrie a dû combattre à grand désavantage depuis que le tarif Fielding a été mis en vigueur. Par ce tarif, les droits sur les chemises, faux-cols, manchettes, etc, ont été réduits à 35 p. c., tandis qu'on a augmenté de 25 p. c. le tarif sur les cotons blancs et gris et de 35 p. c. sur les tissus de couleur. C'a été évidemment une erreur, car il en résulte que les manufacturiers de chemises, ont été taxés au même taux sur le matériel brut que sur l'article fini : un précédent dont aucun gouvernement ne voudrait assurément assumer la responsabilité.

Des représentations ont été faites au gouvernement et le ministre des finances qui reconnaissait évidemment qu'une injustice avait été commise, introduisit la clause 355a provoquant que les cotons importés pour la fabrication des chemises, etc, paieraient un droit *ad valorem* de 15 p. c. et seraient employés sous le contrôle du gouvernement.

Cette clause rencontra l'opposition du commerce de gros qui prétendit qu'elle embrasserait un grand nombre de lignes d'articles courants ainsi que celle des manufacturiers de coton qui prétendaient que la dite clause ouvrirait les ports à une énorme importation de cotons anglais et américains.

Ces arguments prévalurent et la clause fut retirée. Cependant M. Fielding a admis au Parlement que la position de l'Industrie Chemisère n'était pas satisfaisante.

Depuis, les choses se sont ainsi maintenues et bien que l'industrie chemisère ait préféré lutter contre la concurrence étrangère et faire travailler à perte plutôt que de voir se débâter ses ouvriers ou réduire les salaires, la lutte ne peut plus durer maintenant indéfiniment.

Les manufacturiers de chemises du Canada emploient plus de 8000 personnes dont 90 0/10 sont des femmes ; elles reçoivent une moyenne de salaire de \$1 par jour, ce qui leur permet de vivre confortablement.

Si les manufactures sont fermées, ou si une réduction matérielle est faite sur les salaires, ce sera un sérieux problème de savoir ce qu'il faudra faire pour ces gens dont un

grand nombre ont une famille à nourrir.

Le combine du coton qui, pendant un temps, a été le spectre remarquable du parti libéral, a été traité avec une considération particulière dans l'élaboration du tarif, tandis que l'industrie chemisère qui n'est pas combinée et qui est d'égale importance quant aux salaires qu'elle distribue, a été traitée sans merci par les réviseurs du tarif.

En présence de ces faits, on est porté à se demander si l'étendue de la bourse n'a rien à faire avec l'immunité provenant d'un tarif qui porte trop loin, que l'industrie du coton semble posséder. Evidemment ce qu'elle tira du gouvernement actuel est plus grand que l'influence qu'elle possédait sous la dernière administration conservatrice.

Il y a un autre indice qui ferait croire que les chemisiers ont été particulièrement distingués par le gouvernement pour être maltraités. Avant l'élection de 1896, un des gros bonnets de l'industrie fut approché par un libéral éminent dans le but d'obtenir son appui. Le manufacturier avait été conservateur, mais comme beaucoup d'autres, dégoûté des hommes qui étaient alors à la tête des affaires, il fut induit à entrer dans le camp libéral. D'abord, cependant, il voulut avoir l'assurance du chef reconnu du parti, Sir Wilfrid Laurier, que les intérêts manufacturiers qui s'étaient accrus et avaient prospéré sous le régime de la politique nationale ne seraient pas privés de la protection dont ils avaient besoin pour leur permettre d'entrer en concurrence avec les produits étrangers. Cette assurance fut donnée tant avant qu'après l'élection, et, plus tard, quand le tarif fut voté et que les chemisiers se trouvèrent dans le pétrin, ce manufacturier reçut de Sir Wilfrid des promesses répétées — pourvu qu'on se tint coi — que les droits seraient établis et que tout irait bien.

Entrevue avec le Premier-Ministre

Le correspondant à Ottawa du *Dry Goods Review* eut une entrevue sur cette question avec Sir Wilfrid Laurier.

Le premier ministre nia avoir promis aux manufacturiers de chemises de remédier à leurs griefs durant la dernière session ; il dit qu'il y avait eu une entente entre les cotonniers et les chemisiers quand il était en Angleterre, l'année dernière. Les cotonniers se plaignent de ce que les chemisiers n'ont pas

rempli leurs engagements et les chemisiers font entendre les mêmes plaintes en ce qui concerne les cotonniers. Il était, a-t-il déclaré, extrêmement anxieux de concilier les intérêts des deux parties et irait prochainement à Montréal où il aurait une conférence avec les cotonniers et les chemisiers, et où il prendrait les mesures nécessaires pour en arriver à un arrangement satisfaisant. Il permit au *Dry Goods Review* de rendre la chose publique et il ajouta qu'il était anxieux de faire tout ce qu'il pourrait dans l'intérêt des gens employés dans les manufactures de chemises.

Il est difficile de concilier l'explication de Sir Wilfrid Laurier avec les déclarations positives qui sont faites au *Dry Goods Review*. Il a fait quelques promesses et donné quelques assurances, c'est clair ; d'autre part, rien n'a été fait. A une époque, Sir W. Laurier, était donné comme exemple d'un politicien bien équilibré, et le *D. G. Review* ainsi que d'autres journaux et hommes indépendants le respectaient ; mais les refus répétés de remplir les promesses faites à l'industrie chemisère et, en outre, quelques-uns de ses actes récents, poussent les hommes d'affaires à croire qu'il n'est en réalité qu'un politicien opportuniste bien ordinaire.

Cette question est de celles qui devraient intéresser tous les marchands de détail du Canada, car si une importante industrie doit être frappée à mort et que des milliers d'ouvriers y perdent leur gagne-pain, par suite d'un manque d'habileté commerciale — ou pire encore — de la part du gouvernement, il est temps que les intérêts commerciaux se remuent et demandent des comptes aux personnages responsables d'un semblable état de choses.

Un marchand ou une autre personne pourrait dire peut-être, après avoir pris connaissance des faits et causes : " mais en quoi peuvent bien m'intéresser les doléances de l'industrie chemisère, si mon intérêt est d'acheter et de vendre aussi cher que possible ? " La réponse est facile. S'il vous est possible d'ignorer l'anéantissement d'une industrie importante, — chose douteuse — il ne vous est pas possible de perdre de vue l'incapacité monstrueuse et la mauvaise foi du gouvernement dans son traitement des questions d'affaires. Votre tour viendra. Pas aujourd'hui, peut-être, ou demain, ou après-demain. Mais il viendra, et vous arracherez vos